



JANVIER 2012

ACTUALITES

ENVIRONNEMENT

Guide ADEME : Rénovation de l'éclairage dans les bâtiments tertiaires

Afin d'anticiper de 6 ans la réglementation européenne concernant une utilisation de l'éclairage moins énergivore, la convention visant à réduire les consommations d'énergie liées à l'éclairage des bâtiments du secteur du tertiaire a été signée par l'ADEME, en 2010, avec la FGME, le Syndicat de l'éclairage, le SERGE, FEDELEC, la CAPEB et en partenariat avec Récyclum.

Dans ce cadre, le guide téléchargeable sur le site de l'ADEME, « Rénovation de l'éclairage dans les bâtiments tertiaires », permet d'aider les maîtres d'ouvrages et gestionnaires publics ou privés à rénover l'éclairage de leur site, neuf comme en rénovation. Cet ouvrage contient : la liste des textes réglementaires ainsi que les normes, les étapes de l'élaboration du projet et les différents acteurs, une aide au choix du matériel d'éclairage et un tableau de calcul d'amortissement, le tout illustré d'exemples concrets.

Pour télécharger ce guide, cliquez [ICI](#)

REACH : classification harmonisée

Après la consultation pour le Formaldéhyde qui s'est clôturée le 15 décembre dernier, un nouveau sondage est lancé, depuis le 25 novembre dernier, par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) pour l'harmonisation de la classification et l'étiquetage. Cette consultation concerne :

- l'alcool tétrahydrofurfurylique (THFA – n° CE 97-99-4)
- et le 1-méthyléthylidène-di4,1-phénylénetetraphényl disphosphate (n° CE 5945-33-5)

Les parties intéressées ont la possibilité de faire un commentaire **avant le 9 janvier 2012**.

La consultation est accessible en cliquant [ici](#).

EMAS : un guide pour l'enregistrement

Ouvert au secteur industriel depuis 1995 et aux secteurs économiques en 2011, le système européen de management environnemental et d'audit (EMAS) permet aux entreprises et aux organisations, dans le cadre d'une démarche volontaire, d'évaluer et d'améliorer leur performance environnementale.

La Commission européenne vient de publier un guide pour maintenir une cohérence concernant le mode de fonctionnement du système EMAS pour les organisations ayant des filiales et des sites dans plusieurs États membres de l'Union Européenne et/ou dans les pays tiers. Ce guide donne également des orientations spécifiques aux États membres, aux vérificateurs et aux organisations qui s'impliquent dans ce système.

Pour consulter le guide, cliquer [ici](#).





Nouveau site internet de l'ECHA et CLP

L'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) a mis en ligne son nouveau site Internet. L'espace est organisé en 6 sections améliorant ainsi la recherche d'information et la navigation, notamment avec des vidéos apportant un aperçu de la nouvelle structure du site et un tutoriel destiné à aider les industriels dans leur recherche d'informations pertinentes.

Au cours des prochaines semaines, l'inventaire des classifications et des étiquetages sera consultable sur le site Internet de l'ECHA (Art.42.1 du règlement CLP). Une fiche informative accompagnera la publication en précisant les détails sur la façon dont l'information doit être structurée.

<http://echa.europa.eu/>

Guides REACH et CLP : mis à jour

- Le guide complet, le guide simplifié et la fiche d'orientation sur « L'identification et la désignation des substances sous REACH et CLP » ont été mis à jour sur le site Internet.
- L'ECHA a publié un corrigendum de la version 1.1 du guide sur les FDS « Guidance on the compilation of safety data sheets »
- Plusieurs parties du guide « Guidance on information Requirements and Chemical Safety Assessment » ont été mises à jour concernant les parties A, B et C et les chapitres R.2, R.3, R.4 et R.5.
- Les guides « Guide pour la préparation d'une demande d'autorisation » et « Guide relatif à l'analyse socio-économique – Autorisation » sont maintenant disponibles en français.

Ces guides sont téléchargeables sur : <http://echa.europa.eu/>

100 M€ DE NOUVEAUX PRETS POUR SOUTENIR LA FILIERE SOLAIRE DANS SON DEVELOPPEMENT A L'INTERNATIONAL

Pierre LELLOUCHE, Secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, a annoncé le 11 octobre dernier, lors des Assises nationales de l'Export, un appel à projets pour soutenir les entreprises françaises de la filière solaire dans leur développement à l'international.

L'État est prêt à mobiliser jusqu'à 100 M€ de prêts à faible coût pour financer les meilleurs projets portés par des entreprises françaises dans les pays émergents.

En complément, 5 M€ de dons pourront être accordés aux entreprises françaises pour financer les études de faisabilité et d'ingénierie réalisées en amont des projets.

Les entreprises françaises de la filière solaire, parmi lesquelles de nombreuses PME, ont pris du retard sur les technologies de première génération. Elles misent désormais sur les technologies de deuxième génération, dans le solaire thermodynamique (miroirs Fresnel par exemple) et dans le photovoltaïque à concentration, pour proposer des prix plus compétitifs que leurs concurrents et obtenir des premiers contrats à l'export.





A cet égard, le Plan Solaire Méditerranéen, l'un des projets-phares de l'Union pour la Méditerranée, par son échelle et par les perspectives qu'il ouvre sur l'ensemble des marchés mondiaux, est un rendez-vous à ne pas manquer.

L'initiative prise par Pierre LELLOUCHE permettra justement aux entreprises françaises de bénéficier d'un appui financier pour y promouvoir leurs produits.

Les entreprises françaises de l'énergie solaire sont invitées à se rendre dès à présent sur le nouveau site web <http://www.import-export.gouv.fr> pour télécharger le dossier de candidature. Elles y trouveront l'ensemble des informations nécessaires sur la procédure et les « règles du jeu ».

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 31 janvier 2012.

APPEL A PROJETS R&D CORTEA 2012

L'appel à projets CORTEA (Connaissances, Réduction à la source et Traitement des Émissions dans l'Air), contribue à atteindre les objectifs du deuxième Plan National Santé Environnement (PNSE 2), plan qui décline les engagements du Grenelle de l'Environnement sur la période 2009-2013. Il s'articule avec l'ensemble des autres plans de santé publique et complète les plans destinés à protéger l'environnement. Le PNSE 2 se concentre sur les substances chimiques ou les agents biologiques ou physiques auxquels la population est exposée via l'air, l'eau, l'alimentation et les sols.

L'appel à projets CORTEA a pour objectif de faire émerger des projets de Recherche et de Développement dont les résultats permettront d'accompagner la mise en œuvre des actions du PNSE 2.

Date de clôture : le 24 janvier 2012 à 12h.

Pour en savoir plus, cliquer [ici](#).

APPEL A PROJETS BCIAT 2012

L'ADEME a lancé 3 appels à projets en 2009, 2010 et 2011 afin de susciter le développement de projets de production de chaleur à partir de biomasse dans l'industrie, l'agriculture et le tertiaire.

Le **bilan** actualisé du **BCIAT 2009** et du **BCIAT 2010** ainsi que les **résultats** de l'appel à projets **BCIAT 2011** sont en ligne sur le site Internet de l'ADEME.

Fort de ces succès, l'ADEME lance aujourd'hui un **quatrième appel à projets** intitulé « **Biomasse Chaleur Industrie, Agriculture et Tertiaire** » (BCIAT 2012).

Il concerne la réalisation d'installations industrielles assurant une production énergétique annuelle supérieure à 1 000 tonnes équivalent pétrole (tep) à partir de biomasse, avec un **objectif** indicatif de **125 000 tep/an**. Les installations retenues devront être mises en service au plus tard le 1er Août 2014.

La phase d'appel à candidatures se déroulera jusqu'au **1er février 2012**. L'analyse, la mise en concurrence et la sélection des projets aboutira à la diffusion des résultats et à la notification des propositions d'aides au mois de Juillet 2012.

Pour accéder aux bilans BCIAT 2009, BCIAT 2010 et les résultats de l'appel à projets BCIAT 2011, cliquer [ici](#) (rubrique espace presse).

Pour en savoir plus sur BCIAT 2012, cliquer [ici](#).





SECURITE

Risques professionnels : chiffres 2010 de l'assurance maladie

En 2010, l'assurance maladie a versé 2,5 millions d'euros d'indemnités pour les accidents de travail et les maladies professionnelles. Malgré que le du BTP, de la grande distribution et intérimaire soient les secteurs d'activités toujours les plus touchés par les risques professionnels, une baisse du taux de fréquence des accidents graves (IPP) est toutefois constaté.

Globalement, le nombre d'accidents à progressé de 1,1% en 2010. Le risque routier, notamment les accidents de trajet, reste la première cause de d'accidents mortels au travail, avec 5,3 accidents pour 1000 salariés.

Les déclarations de maladies professionnelles connaissent également une hausse significative de 1,8% dont 85% pour des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), soit 4.3% de plus qu'en 2009.

Pour 2012, l'objectif de l'assurance maladie sera de soustraire 100 000 salariés au risque de cancers professionnels. Aujourd'hui, rappelons que tous les ans, ce sont en moyens 1700 cas de cancers qui sont reconnus, dont 85% sont liés à l'amiante.

Compte AT/MP de la CARAST : le nouveau service en ligne

Le compte AT/MP est un nouveau service en ligne proposé aux entreprises pour gérer leurs risques professionnels. L'objectif est d'apporter une transparence sur les éléments de calcul des taux notifiés et de faciliter l'accès à l'information.

Les entreprises cotisant au régime général peuvent dorénavant consulter leurs taux de cotisation notifiés avec tout le détail du calcul, de faire un point sur les sinistres en temps réel, de disposer de barèmes des coûts moyens de leur secteur d'activité et télécharger les données pour faciliter leur archivage.

Pour en savoir plus sur ce service en ligne de la CARAST : <http://www.carsat-mp.fr/entreprises/tarifcation/nouveau-compte-at-mp.htm>

Opération risques chimiques secteur garage automobile

Dans le cadre de son dispositif d'Aides Financières Simplifiées (AFS), la CARSAT Midi-Pyrénées propose une opération régionale sur la gestion du risque chimique des métiers liés à la réparation automobile et des 2 roues motorisés, intitulée : « **Réduire l'exposition des salariés aux agents chimiques dangereux dont les Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques, dans les métiers liés à la réparation automobile et à la réparation des 2 roues motorisés** ».

Cette action permet à l'entreprise de bénéficier d'une formation et d'un accompagnement afin de l'aider à la réalisation de son évaluation risque chimique et à la mise en place d'un plan de prévention ainsi que les fiches d'expositions des salariés.

Une réunion d'information sur cette opération sera organisée le mardi 24 janvier 2012, à 11h30, dans les locaux de la CCI de Tarbes.

Pour toute information, contacter Stéphanie POITEVIN, Animatrice Environnement & Sécurité au 05.62.51.88.92 ou à environnement@tarbes.cci.fr





QUALITE

Enquête ISO Survey Qualité : « La Qualité, une valeur durable »

Née il ya près de 25 ans, la norme ISO 9001 définit les exigences en matière de système de management de la qualité et est utilisée dans le monde entier. Fin 2009, le nombre de certifications délivrées a augmenté de 8% par rapport à 2008, soit plus d'un millions de certificats remis dans 178 pays.

L'organisation internationale de normalisation (ISO) a réalisé une enquête, d'octobre 2010 à février 2011, afin d'analyser l'utilité réelle pour une entreprises de la mise en place de la norme ISO 9001 et d'identifier les besoins et attentes des utilisateurs en vue d'une évolution de ce référentiel.

D'après, les retours des 12000 utilisateurs potentiels ou actuels répartis sur 122 pays qui ont répondu à l'enquête, l'application de la norme ISO 9001 représente un véritable outil au service de l'organisation de son entreprise car elle a permis, entre autre, d'améliorer la satisfaction client et standardiser les processus de l'entreprise. Plus de 90% affirment que l'ISO 9001 est toujours d'actualité et pour deux tiers d'entre eux, souhaiteraient la voir évoluer en intégrant de nouveaux concepts tels que la gestion des ressources financières et l'innovation.

Pour consulter l'ensemble de la synthèse de l'enquête, cliquer [ici](#).

Un guide pour une approche qualité simple

Un guide à destination des PME/TPE est actuellement en cours de validation et sera publié en début d'année 2012 sous la référence X 50-818. Son objectif : aider ce public à mettre en place une démarche Qualité simple.





AGENDA

ENVIRONNEMENT

Journée du Club « Ville Durable, Ville de Demain »

Le Club Midi-Pyrénées éco-entreprises organise les premières rencontres régionales des acteurs de l'environnement en Région Midi-Pyrénées. Pour cette première journée, vous sera proposé : 15 ateliers thématiques, une conférence plénière et une table ronde, des rencontres d'affaires et un espace d'exposants.

19 janvier 2012 – Entiore CCI Toulouse

Pour toute information et inscription aux ateliers : www.j-eco.fr

2^{èmes} Assises Nationales de l'Eco-Renovation dans l'habitat

19 janvier 2012 – Paris

www.eco-renovation-habitat.com/

Colloque National Eco-conception

Cette journée présentera des exemples de produits éco-conçus par les PME françaises, l'actualité réglementaire, des méthodes d'éco-conception et de nombreuses exclusivités dans le domaine... « En route vers l'innovation durable ».

Mardi 7 février 2012 – Saint-Etienne

Programme : <http://www.eco-conception.fr/static/presentation.html>

Inscription : diarra.kane@eco-conception.fr

3^{ème} édition du Colloque Régional Filières Déchets

Les principaux objectifs de cette manifestation organisée par la CCI de Toulouse et l'ORDIMIP sont de :

- faire un état des lieux de la mise œuvre de différentes filières déchets en cours ou à venir
- mettre en valeur des installations de traitement de déchets de Midi-Pyrénées.

Lors de ce colloque, les aspects pratiques de la gestion des déchets seront abordés. Des intervenants d'envergure nationale seront présents pour répondre aux participants. Les filières pressenties qui seront évoquées lors de cette journée sont : les Déchets Diffus Spécifiques des Ménages, les déchets issus de l'ameublement, les déchets des activités médicales, les textiles, les déchets de bureaux, ...

Un point sera également fait sur la mise en œuvre de filières « plus anciennes » telles que les pneumatiques, les DEEE, les films agricoles usagés, ...

5 juillet 2012 - Journée – ENTIORE (Quint-Fonsegrives-31)





5^{ème} Rencontres Nationales de l'Organique

Deux journées, organisées par Cap Lorient et IDEAL avec le soutien de Compost plus, pour faire le point sur la méthanisation, un tour d'horizon sur l'évolution des réglementations européennes et ses conséquences en France, au travers de 10 conférences, de visites de sites et d'un salon professionnel.

Les 14 et 15 mars 2012 – Palais des Congrès de Lorient

Pour toute information et inscription aux ateliers : www.rencontres-organique.com

SECURITE

Urbaccess – Le 1^{er} Salon Européen de l'Accessibilité et de la Conception Universelle

Salon organisé en partenariat avec le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire & le Ministère de la Santé et de des Solidarités. Durant deux jours, ce salon accueillera près de 70 exposants qui vous proposeront des solutions concrètes et adaptées et proposera une quinzaine de débats / conférences sur le thème de l'accessibilité.

Les 19 & 20 Janvier 2012 – CNIT, Paris La Défense – 2, place de la Défense, 92063 PARIS

Pour consulter le programme et vous inscrire : www.urbaccess.fr

Réunion sur l'opération « Risques Chimiques dans le secteur automobile » à Tarbes

Le 24 janvier 2012 – CCI de Tarbes et des Hautes-Pyrénées

Information et inscription : Stéphanie POITEVIN – 05.62.51.88.92 -

environnement@tarbes.cci.fr

Salon PREVENTICA BORDEAUX

Du 31 janvier au 2 février 2012 - Bordeaux

Pour toute information : www.preventica.com

QUALITE

2^{ème} édition de la semaine de l'industrie

Pour cette édition le pôle emploi devient partenaire de l'évènement. Au programme : des visites d'entreprises, des journées portes ouvertes, des forums ... pour découvrir l'industrie et ses métiers.

Si vous souhaitez proposer un évènement et labelliser votre manifestation, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 5 mars 2012.

Du 19 au 25 mars 2012

Pour toutes informations sur la labellisation ou les manifestations organisées près de chez vous : www.semaine.industrie.gouv.fr





VEILLE REGLEMENTAIRE

ZOOM REGLEMENTAIRE

Circulaire du 18/11/2011 (Non publié) Interdiction de brûlage à l'air libre de déchets verts

L'intérêt principal de cette circulaire est qu'elle rappelle les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts. C'est sur la base de l'assimilation des déchets verts aux déchets ménagers que l'interdiction de brûlage existe. La circulaire précise également les modalités de gestion de cette pratique.

Accéder au texte à http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Circulaire_brulage_a_l_air_libre_des_dechets_verts.pdf

Arrêté du 28/11/2011 (JO n° 289 du 14/12/2011) Fluides frigorigènes utilisés dans les équipements frigorifiques et climatiques - Modification des arrêtés pris en application des articles R. 543-98, R. 543-99, R. 543-105 et R. 543-106 du code de l'environnement

Les fluides frigorigènes (CFC, HCFC et HFC) utilisés dans les équipements fixes de réfrigération, de climatisation et de pompes à chaleur sont des gaz à effet de serre qui peuvent également appauvrir la couche d'ozone. A ce titre, leur utilisation est encadrée par de nombreux textes internationaux (protocoles de Montréal et de Kyoto) des règlements européens (n° 1005/2009 et n° 842/2006) et enfin le code de l'environnement (articles R. 543-75 à R. 543-123).

Ainsi, la mise en œuvre de ces accords s'appuie sur un encadrement strict des entreprises et des personnels manipulant les fluides frigorigènes. Chaque année, les entreprises concernées doivent déclarer à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) les différents flux de fluides frigorigènes relatifs à leur activité. Pour pouvoir manipuler ces fluides, les entreprises doivent être titulaires d'une certification réglementaire appelée « attestation de capacité » et employer du personnel titulaire d'une certification réglementaire appelée « attestation d'aptitude ».

L'arrêté du 28 novembre 2011 clarifie les informations devant être déclarées à l'ADEME par les entreprises manipulant les fluides frigorigènes. Il limite les outillages dont la détention est exigée pour que les entreprises obtiennent leur certification réglementaire. Enfin, il introduit de nouvelles dispositions visant à faciliter les conditions d'obtention de la certification du personnel ainsi qu'à favoriser la reconnaissance de cette dernière au sein d'autres Etats membres de l'Union européenne.

Accéder au texte à

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20111214&numTexte=11&pageDebut=21133&pageFin=21137





Retour sur le Décret n° 2011-1460 du 07/11/2011 (JO n° 260 du 09/11/2011) : non-conformité majeure des ICPE DC

Ce décret, a été pris en application de la loi Grenelle 2. Il fixe les nouvelles modalités du contrôle périodique des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à déclaration et contrôle périodique (DC dans la nomenclature ICPE). Ce décret introduit une nouvelle notion : cas de détection d'une non-conformité majeure.

Il prévoit que lorsque le rapport de visite de l'organisme agréé fait apparaître des non-conformités majeures, l'exploitant doit adresser à ce dernier, dans les trois mois, un échéancier des dispositions qu'il entend prendre pour y remédier. Après avoir pris ces dispositions, et dans un délai maximal d'un an à compter de la réception du rapport de visite initial, l'exploitant doit solliciter un second contrôle auprès de l'organisme agréé. Ce dernier effectue ce contrôle complémentaire dans un délai de deux mois après la demande de l'exploitant. Il est tenu d'adresser ensuite un rapport complémentaire dans un délai d'un mois.

L'organisme agréé doit informer le préfet de l'existence de non-conformités majeures dans trois situations :

- l'organisme agréé n'a pas reçu l'échéancier de mise en conformité dans les délais,
- il n'a pas reçu de demande écrite de contrôle complémentaire dans les délais, le contrôle complémentaire fait apparaître que des non-conformités majeures persistent.

A noter que la définition de la « non-conformité majeure » n'est pas donnée dans le décret qui laisse aux arrêtés ministériels de prescriptions générales le soin de déterminer, pour chaque catégorie d'installations, celles des prescriptions dont le non-respect constitue « une non-conformité majeure entraînant l'information du préfet ».

Accéder au texte à

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8E6226E6E3F3F366C867677B0C0954F7.tpdjo10v_1?cidTexte=JORFTEXT000024767871&categorieLien=id





TEXTES REGLEMENTAIRES

ICPE - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

- Décision du 07/12/2011 (JOUE n° L 330 du 14/12/2011) Participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) - Guide sur l'enregistrement groupé dans l'Union européenne, l'enregistrement dans les pays tiers et l'enregistrement au niveau international conformément au règlement (CE) n° 1221/2009 EMAS
- Arrêté du 28/11/2011 (JO n° 289 du 14/12/2011) Fluides frigorigènes utilisés dans les équipements frigorifiques et climatiques - Modification des arrêtés pris en application des articles R. 543-98, R. 543-99, R. 543-105 et R. 543-106 du code de l'environnement - **cf. Zoom réglementaire**
- Arrêté du 26/11/2011 (JO n° 290 du 15/12/2011) Prescriptions générales applicables aux installations de fabrication de produits en béton, soumises à déclaration sous la rubrique n° 2522 de la nomenclature des installations classées
- Arrêté du 26/11/2011 (JO n° 290 du 15/12/2011) Prescriptions générales applicables aux installations de fabrication de béton prêt à l'emploi, soumises à déclaration sous la rubrique n° 2518 de la nomenclature des installations classées
- Arrêté du 25/11/2011 (JO du 08/12/2011) Agrément des organismes pour le contrôle des installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air
- Arrêté du 23/11/2011 (JO n° 280 du 03/12/2011) Prescriptions générales applicables aux installations installation de traitement de déchets non dangereux soumises à déclaration sous la rubrique 2791 de la nomenclature des installations classées
- Décret n° 2011-1563 du 17/11/2011 (JO n° 268 du 19/11/2011) Taxe générale sur les activités polluantes (Installations classées) - Modification de la colonne B de l'annexe à l'article R. 511-9 du code de l'environnement
- Décision du 28/10/2011 (BO Ecologie et Développement durable n° 21-2011 du 25/11/2011) Reconnaissance d'un guide professionnel pour l'inspection et la maintenance des réservoirs aériens cylindriques verticaux
- Circulaire du 17/10/2011 (BO Ecologie et Développement durable n° 21-2011 du 25/11/2011) Instruction des permis de construire et des demandes d'autorisation d'exploiter d'éoliennes terrestres

DECHETS / SITES ET SOLS POLLUES

- Arrêté du 21/11/2011 (JO n° 277 du 30/11/2011) Cas et conditions dans lesquels les obligations relatives au taux de cadmium dans les piles et accumulateurs portables ne s'appliquent pas - Modification de l'arrêté du 18 novembre 2009
- Arrêté du 18/11/2011 (JO n° 277 du 30/11/2011) Recyclage en technique routière des mâchefers d'incinération de déchets non dangereux
- Circulaire du 18/11/2011 (Non publié) Interdiction de brûlage à l'air libre de déchets verts - **cf. Zoom réglementaire**
- Arrêté du 26/10/2011 (JO n° 283 du 07/12/2011) Transit, regroupement, tri et traitement des piles et accumulateurs usagés - Modification de l'arrêté du 9 novembre 2009





EAU / AIR / ODEUR

- Décret n° 2011-1727 du 13/12/2011 (JO n° 281 du 04/12/2011) Valeurs-guides pour l'air intérieur pour le formaldéhyde et le benzène
- Décret n° 2011-1852 du 09/12/2011 (JO n° 287 du 11/12/2011) Désignation de l'agence de l'eau chargée de l'établissement du titre de recettes et du recouvrement de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique par les activités d'élevage
- Règlement n° 1255/2011 du 30/11/2011 (JOUE n° L 321 du 05/12/2011) Programme de soutien pour le développement d'une politique maritime intégrée
- Arrêté du 30/11/2011 (JO du 14/12/2011) Nomination au Comité de bassin Adour-Garonne
- Arrêté du 28/11/2011 (JO n° 276 du 29/11/2011) Liste des substances définies à l'article R. 213-48-13 du code de l'environnement relatif à la redevance pour pollutions diffuses
- Décret n° 2011-1650 du 25/11/2011 (JO n° 275 du 27/11/2011) Modalités de déclaration et de reversement de la redevance pour pollutions diffuses et aux modalités de tenue des registres mentionnés aux articles L. 254-3-1 et L. 254-6 du code rural et de la pêche maritime
- Décret n° 2011-1638 du 23/11/2011 (JO n° 273 du 25/11/2011) Coordination interrégionale de la politique de santé publique dans le domaine de l'eau à l'échelle du bassin hydrographique
- Arrêté du 23/11/2011 (JO n° 289 du 14/12/2011) Tarif des prélèvements des eaux destinées à la consommation humaine, des eaux minérales naturelles, des piscines et des eaux de baignade
- Arrêté du 09/11/2011 (JO du 26/11/2011) Nomination au Comité national de l'eau

ENERGIE / BRUIT

- Arrêté du 25/11/2011 (JO n° 287 du 11/12/2011) Validation d'un programme de réduction de la consommation énergétique des ménages les plus défavorisés dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie
- Arrêté du 23/11/2011 (JO n° 272 du 24/11/2011) Nature des intrants dans la production de bio méthane pour l'injection dans les réseaux de gaz nature
- Arrêté du 23/11/2011 (JO n° 272 du 24/11/2011) Conditions d'achat du bio méthane injecté dans les réseaux de gaz naturel
- Arrêté du 23/11/2011 (JO n° 272 du 23/11/2011) Modalités de désignation de l'acheteur de bio méthane de dernier recours
- Arrêté du 23/11/2011 (JO n° 272 du 24/11/2011) Part du montant des valorisations financières des garanties d'origine venant en réduction des charges de service public portant sur l'achat de bio méthane injecté dans les réseaux de gaz naturel donnant droit à compensation
- Arrêté du 23/11/2011 (JO n° 274 du 26/11/2011) Durabilité des biocarburants et des bio liquides - Pris en application de l'ordonnance n° 2011-1105 du 14/09/2011 et du décret n° 2011-1468 du 09/11/2011





- Arrêté du 27/10/2011 (JO du 22/11/2011) Nomination du chef du service à compétence nationale dénommé « Pôle national des certificats d'économies d'énergie »
- Règlement n°1227/2011 du 25/10/2011 (JOUE n° L 326 du 08/12/2011) Intégrité et transparence du marché de gros de l'énergie

RISQUES / SECURITE / SANTE

- Décret n° 2011-1844 du 09/12/2011 (JO n° 286 du 10/12/2011) Transparence en matière de transports de substances radioactives
- Arrêté du 06/12/2011 (JO n° 290 du 15/12/2011) Spécifications techniques relatives à la réalisation et à la mise en œuvre des canalisations de gaz à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances - Modification de l'arrêté du 15 juillet 1980
- Décret n° 2011-1728 du 02/12/2011 (JO n° 281 du 04/12/2011) Surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public
- Arrêté du 21/11/2011 (JO n° 279 du 02/12/2011) Modèle du formulaire de la « Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) », modèle du formulaire du « Dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique » et modèle du formulaire de la « Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un immeuble de grande hauteur (IGH) »
- Arrêté du 18/11/2011 (JO n° 276 du 29/11/2011) Approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public
- Décret n° 2011-1537 du 16/11/2011 (JO n° 266 du 17/11/2011) Gestion patrimoniale des matières nucléaires nécessaires à la défense
- Décision Communautaire du 11/11/2011 (JOUE n° L299 du 17/11/2011) Liste des secteurs et sous-secteurs considérés comme exposés à un risque important de fuite de carbone - Modification des décisions 2010/2/UE et 2011/278/UE
- Arrêté du 21/10/2011 (JO n° 283 du 07/12/2011) Conditions d'utilisations de certains produits de lutte contre les termites comme produits mentionnés à l'article L. 522-1 du code de l'environnement
- Arrêté du 01/08/2011 (JO n° 267 du 18/11/2011) Contrôle de la mise sur le marché des substances actives biocides et autorisation de mise sur le marché des produits biocides - Modification de l'arrêté du 19/05/2004





ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT DURABLE / NATURE ET PAYSAGES

- Loi n° 2011-1749 du 05/12/2011 (JO n° 282 du 06/12/2011) Plan d'aménagement et de développement durable de Corse
- Arrêté du 29/11/2011 (JO du 09/12/2011) Désignation du site Natura 2000 zone centrale du causse de Gramat
- Décret n° 2011-1612 du 22/11/2011 (JO n° 272 du 24/11/2011) Première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques

ECO-CONCEPTION / PRODUITS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Pas de texte significatif identifié

Facilitez-vous la réglementation avec le réseau des CCI (test gratuit) :

www.enviroveille.com/

La Bourse des Déchets, un service gratuit des CCI :

www.bourse-des-dechets.fr/



Le club des entreprises ariégeoises

www.ariège.cci.fr



Un réseau régional de
professionnels
de l'environnement :

www.ecoentreprises-mip.fr

